

Publié le 03/09/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P344\_2024

Date : 29/08/2024

**OBJET : Travaux d'aménagement - Extension de la ZA des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin - Lot n°3 « Travaux de paysagement et espaces verts » - Avenant n°2**

### Exposé

Un marché public a été conclu avec la société VALLOIS le 26 juillet 2023 pour des travaux d'aménagement - Extension de la ZA des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant de 119 978,25 € HT.

Les décisions d'adaptations prises par la maîtrise d'ouvrage en cours de chantier et l'intégration d'un prix nouveau pour la pose de 4 arceaux inox fournis par la Communauté d'Agglomération du Cotentin nécessitent la passation d'un avenant en moins-values :

- Modifications des quantités pour un montant total HT de - 8 596,33 €,
- Ajout au BPU de prix unitaires pour un montant total HT de 400,00 €.

Ces travaux, dont le montant total s'élève à - 8 196,33 € HT soit - 9 835,60 € TTC représentent une diminution de 6,83 % du marché initial et se justifie au regard de l'article R2194-8 portant sur les modifications de faibles montants.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-8,

**Considérant** le marché de travaux - lot n°3 « Travaux de paysagement et espaces verts » dans le cadre des travaux d'aménagement - extension de la ZA des Fourches à

Cherbourg-en-Cotentin notifié le 27 juillet 2023 à la société VALLOIS SAS Agence du Cotentin,

### Décide

- **De signer** l'avenant n°2 au lot n°3 « Travaux de paysagement et espaces verts » avec la société VALLOIS SAS Agence du Cotentin - 170 chemin de Gassard - 14130 SAINT HYMER d'un montant de - 8 196,33 € HT soit - 9 835,60 € TTC,
- **De dire** que le montant du marché s'élève désormais à 111 781,92 € HT soit 134 138,30 € TTC, ce qui représente une diminution de 6,83 % du montant de marché,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget 11 - LdC 9777,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**